

institutrices ou à les calomnier. Selon la plupart d'entre eux, elles ne savent rien et comme quelques-unes d'elles prétendent un *bon mariage* à une *chétive* d'institutrice, cela met en colère plusieurs veufs ou vieux garçons qui se tiennent dans la classe des Inspecteurs.

Il est de fait qu'un assez grand nombre d'institutrices enseignent sans diplômes. M. Bégin dit à ce propos :

“ Il y a encore 18 institutrices qui enseignent sans être munies de diplômes. ”

Et M. Boivin : “ Il y a encore quelques maîtresses qui enseignent sans diplômes dans mon district. ”

Beaucoup d'autres inspecteurs auraient pu dire la même chose, certainement ; mais on ne peut pas penser à tout !

Notons aussi que plusieurs de nos “ bureaux d'examineurs, ” surtout ceux des campagnes et même de quelques grandes villes, ne sont, à coup sûr, que des “ fabriques à la main, ” mais bien préparées, et qui fournissent par centaines chaque année, des brevets dont on ne donnerait pas, en France, un écu par douzaine. Avec une telle facilité et une telle légèreté, dans l'octroi et la distribution des *diplômes* (comme on les appelle pré-